

Département

Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 066-216601831-20250322-2025\_07-DE

S<sup>2</sup>LOW

**De la Commune de SAINT MARSAL**

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 5

Séance du 22 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mars à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Mme CHANTREL Magali, partie prenant dans cette affaire, n'a pas pris part au vote.

Absent excusé : CHANTREL Magali a donné procuration à BONNEFOY Daniel.

M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Date de la convocation :  
13 mars 2025

Délibération n°2025-07 :  
Non révision des loyers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la non-révision pour l'année 2025 des loyers des appartements et locaux communaux situés :

- 4 Place de la République loué à Mme CHANTREL Magali,
- 5 Place de la République loué à Mme LAURENT Barbara,
- 10 Place de la République à M. HEVIN Maxime,
- 1 Carrer Fousc loué à Mme FREZOUL Marie,
- 1 Route d'Amélie à S.A.R.L. DAGAND,
- 3 Carrer de l'Aire d'en Vila loué à M. CAGNAT Max,
- 3 Carrer de l'Aire d'en Vila loué Mme DALLA COSTA Laurence,
- 3 Carrer de l'Aire d'en Vila loué Mme DALLA COSTA Odette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la non révision des loyers des appartements et locaux communaux ci-dessus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire  
Après remise en Préfecture

Le Maire  
METIVIER

